

La géographie dessine les paysages agricoles des îles

Bien qu'appartenant à des pays de tradition agricole, les îles présentent, à l'image de leur pays, une économie de moins en moins tournée vers l'agriculture. Les paysages insulaires restent toutefois marqués par le secteur. La surface toujours en herbe, composée de prairies et de pâturages, y est souvent dominante, du fait d'un caractère montagnoux, en particulier en Corse. En Crète, ces prairies et pâturages se partagent la surface agricole avec les oliveraies et, en Sardaigne, avec les terres labourables. Elles sont moins importantes en Sicile et aux Baléares, les surfaces cultivées y étant bien plus développées. Dans toutes les exploitations des îles, excepté aux Baléares, plus de la moitié des effectifs agricoles sont les chefs d'exploitation eux même. L'arboriculture est l'activité dominante de la Crète et de la Sicile alors qu'aux Baléares et en Sardaigne, l'activité agricole est plus diversifiée. En Corse, la moitié des exploitations est spécialisée dans l'élevage, mais la viticulture y est la première activité économique agricole grâce à une production de vin de qualité.

Elisabeth Gallard, Insee

Les îles appartiennent à des pays de tradition agricole : France, Italie, Espagne et Grèce. Pourtant, comme dans leur pays, le poids de la valeur ajoutée dégagée par ce secteur est de plus en plus mesuré : il n'est que de 1,5 % en Corse et atteint 6 % en Crète. Les paysages et l'emploi insulaires restent toutefois marqués par l'agriculture. En Crète et dans les îles italiennes en particulier, la part de la surface agricole utilisée (SAU) et de l'emploi agricole est supérieur à celle de leur pays de rattachement. Aux Baléares en revanche, le secteur agricole pèse moins qu'en Espagne. En Corse, la part du territoire utilisé en surface agricole est moins importante qu'en France, alors que celle de l'emploi y est aussi développée.

L'utilisation des sols contrainte par la géographie

L'agriculture est fortement marquée par les caractéristiques géographiques des îles. Dans les îles à relief montagnoux, la surface agricole utilisée est composée d'une part importante de surface toujours en herbe (STH), c'est à dire de prairies permanentes et pâturages, tournée le plus souvent vers l'élevage. La surface agricole utilisée restante se partage entre cultures permanentes et terres labourables.

Avec une altitude moyenne de 570 m et de nombreux sommets à plus de 2 000 mètres, la Corse est la plus élevée et la plus montagnueuse des îles de méditerranée. Elle compte 154 650 hectares en prairies et pâturages, soit 86 % de la surface agricole utilisée. C'est la part de STH la plus élevée des îles, mais aussi des régions de France métropolitaine. En 2010, la Corse, recense 2 830 exploitations agricoles qui utilisent 179 940 hectares, soit une SAU moyenne de 64 hectares par exploitation. C'est la taille moyenne la plus élevée des îles : elle est 4

Le secteur agricole fortement employeur en Crète

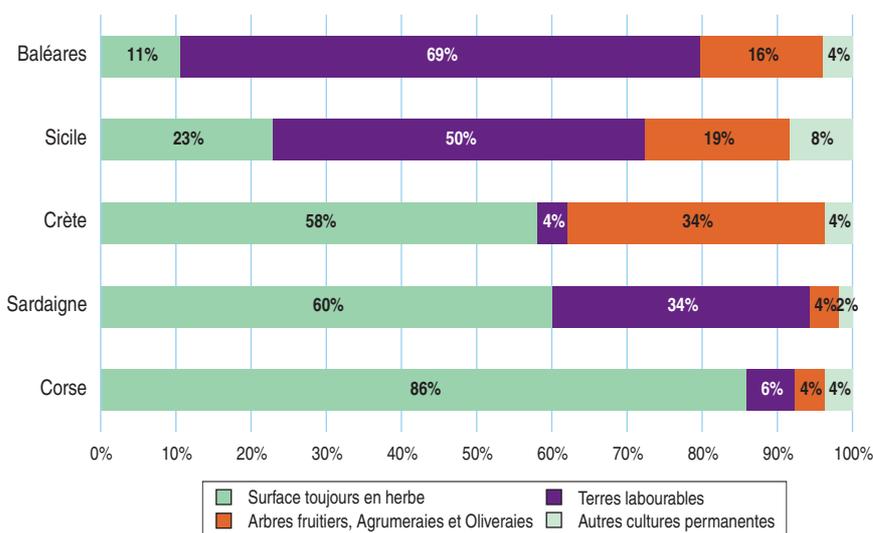
Poids du secteur Agriculture en 2010 (%)

	En valeur ajoutée %	En emploi %	En superficie occupée par la SAU %	SAU hectares
Baléares	0,9	1,0	36,5	182 320
Corse	1,5	3,4	20,7	179 940
Sardaigne	3,1	4,9	47,9	1 153 690
Sicile	3,7	7,4	54,0	1 387 520
Crète	6,0	20,7	53,6	446 490
Union européenne (28 pays)	nd	5,2	nd	nd
Espagne	2,6	4,2	46,9	23 752 690
France	1,8	2,9	44,0	27 837 290
Italie	1,9	3,8	42,7	12 856 050
Grèce	3,2	12,4	39,2	5 177 510

nd : donnée non disponible
Source : Eurostat.

Baléares : surface en terres labourables prédominante

Répartition de la Surface agricole utilisée selon le type de culture en 2010



Source : Eurostat.

fois supérieure à la moyenne européenne (14,4 hectares par exploitation), essentiellement grâce à la STH.

Avec un relief montagneux également important, la STH domine aussi le paysage agricole de la Sardaigne et de la Crète. Sa part dans la surface agricole utilisée y est plus faible qu'en Corse : 60 % en Sardaigne et 58 % en Crète. Mais, à l'inverse de la Corse, ces îles consacrent une partie importante de leurs sols à d'autres types de culture. En Crète, 168 500 hectares, soit 38 % de la SAU, sont destinés aux cultures permanentes. Il s'agit principalement d'oliveraies pour huiles d'olives. La SAU moyenne des exploitations y est beaucoup plus faible qu'en Corse : 5 hectares. On y trouve plus souvent des petites exploitations : 60 % ont moins de 2 hectares.

En Sardaigne, 393 640 hectares, soit 34 % de la SAU, sont en terres labourables, principalement en cultures de plantes fourragères.

La surface toujours en herbe moins importante en Sicile et aux Baléares

En Sicile, contrairement aux autres îles montagneuses, la surface toujours en herbe est peu étendue, elle ne représente que 23 % de la surface agricole utilisée. En 10 ans, elle a été divisée par 10, soit la baisse la plus importante de toutes les îles. Avec 680 690 hectares, 49 % de la SAU est cultivée en terres labourables. Et 28 % en cultures permanentes (oliveraies et vignes). Comme en Crète, la SAU moyenne est faible : 6 hectares par exploitation. Les petites exploitations sont nombreuses : 53 % ont moins de 2 hectares.

Le relief des Baléares est plus plat que celui des autres îles : le point culminant est à 1 445 mètres et l'altitude moyenne à 120 mètres. Aussi, la surface agricole utilisée, est principalement constituée de terres labourables, 69 %. Il s'agit surtout de cultures de céréales et de plantes fourragères. La STH ne représente que 11 % de la SAU. Les exploitations y sont de petite taille, la majorité a moins de 5 hectares.

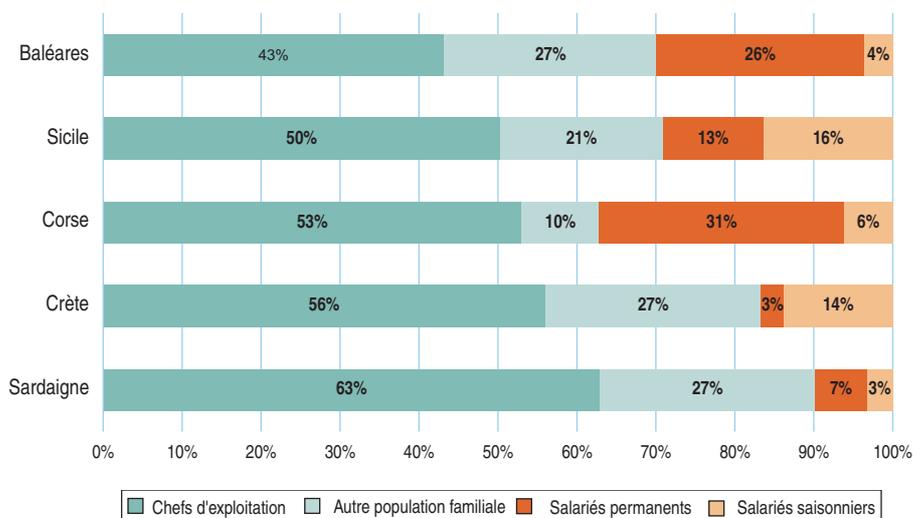
En dix ans, la SAU moyenne des exploitations a augmenté dans toutes les îles. Notamment en Corse, elle est passée de 44 hectares à 64 hectares. Cette forte hausse est liée à la disparition d'exploitations agricoles. Ce phénomène est général mais son intensité diffère selon les îles. Sur la période, le nombre total d'exploitations a diminué de plus de 20 % dans les îles italiennes, la Corse et les Baléares. Cette baisse a été moins forte en Crète (-4 %).

Les chefs d'exploitation représentent plus de la moitié des effectifs, sauf aux Baléares

Au cours des dix dernières années, le recul du nombre d'exploitations s'est traduit par

Le travail saisonnier le plus important en Sicile et en Crète

Répartition du volume de travail (UTA) par catégorie d'actifs dans les exploitations agricoles en 2010



Source : Eurostat.

une baisse de la main-d'œuvre agricole. Les effectifs travaillant dans les exploitations ont le plus diminué en Sardaigne et en Corse (respectivement de 25 % et 22 %). Cette baisse concerne surtout les actifs familiaux, c'est à dire les chefs d'exploitation et leur famille : - 26 % en Sardaigne comme en Corse.

Dans toutes les exploitations agricoles des îles, excepté aux Baléares, les chefs d'exploitation représentent plus de la moitié des effectifs. En 2010, cette part est la plus élevée en Crète (60 %) et en Corse (53 %). Les membres de la famille complètent la main-d'œuvre familiale. Leur poids est le plus élevé dans les îles italiennes où ils représentent 44 % des effectifs des exploitations. Il est le plus faible en Corse avec 17 % des effectifs. La Corse se singularise par une part élevée de main-d'œuvre non familiale (30 %). Ce personnel est le plus souvent employé toute l'année. Aux Baléares, les chefs d'exploitation ne représentent que 38 % des effectifs. Les

membres de la famille sont bien plus nombreux avec 46 %. Comme en Corse, le recours à la main d'œuvre extérieure à la famille est plus fréquent que dans les autres îles.

En termes de volume de travail (unités de travail annuelles), les actifs familiaux fournissent logiquement la majeure partie du temps de travail annuel des exploitations, et ce dans toutes les îles ; elle varie de 63 % en Corse à 90 % en Sardaigne. La part du travail salarié est la plus importante en Corse, aux Baléares et en Sicile.

Arboriculture : activité dominante en Crète et en Sicile

En nombre d'exploitations, l'arboriculture constitue la première activité agricole dans quatre îles sur cinq : Crète, Sicile, Baléares et Sardaigne.

En Crète, cette activité est presque exclusive, elle réunit 80 % des exploitations en 2010. Les quatre cinquièmes sont des

En Crète, huit exploitations sur dix tournées vers l'arboriculture

Exploitations selon l'orientation technico-économique (Otex) en 2010

Otex	Baléares	Corse	Sardaigne	Sicile	Crète
Ensemble (milliers d'exploitations)	10,8	2,8	60,8	219,7	90,2
dont (en %) :					
Céréales et oléoprotéagineux	9,6	ε	2,9	9,2	ε
Cultures générales	7,7	4,6	11,5	9,2	0,7
Fleurs et horticulture diverse	2,1	2,8	2,3	3,4	4,1
Viticulture	1,2	8,1	17,8	13,4	1,7
Fruits et autres cultures permanentes	29,1	20,8	27,0	50,9	79,6
Bovins lait	1,9	-	0,9	0,5	ε
Bovins viande	0,9	24,0	5,3	2,0	ε
Ovins et caprins et autres herbivores	12,1	24,0	21,8	2,6	4,7

- : résultat nul

ε : résultat très faible

Source : Eurostat.

exploitations d'oliviers et assurent la production d'huile. En termes de potentiel économique, l'arboriculture reste au premier rang des activités agricoles. Avec un poids deux fois plus faible, la culture des fleurs occupe le deuxième rang des activités économiques et l'élevage d'ovins et de caprins le troisième. En 2011, la Crète compte 1,9 million d'ovins, soit 20 % des ovins de la Grèce.

En Sicile, l'arboriculture réunit 5 000 exploitations d'oliviers, soit 51 % des exploitations arboricoles. Mais, à l'inverse de la Crète, la Sicile compte une deuxième activité importante : la viticulture. En termes économiques, ces deux activités se retrouvent au même rang. Et la culture des fleurs arrive au troisième rang. Les exploitations horticoles sont deux fois plus nombreuses qu'en Crète (7 600 exploitations contre 3 700).

Aux Baléares et en Sardaigne, une activité agricole plus diversifiée

Aux Baléares et en Sardaigne, l'activité agricole est plus diversifiée. Certes, l'arboriculture domine le paysage agricole puisqu'en nombre d'exploitations, elle constitue l'activité principale de ces îles : 29 % des exploitations aux Baléares et 27 % en Sardaigne. Aux Baléares il s'agit avant tout d'exploitations fruitières et agrumicoles spécialisées, et en Sardaigne, d'exploitations d'oliviers. Toutefois, en termes de potentiel économique, l'activité arboricole est très faible dans ces deux îles.

En Sardaigne, c'est l'élevage d'ovins et de caprins qui constitue la première source de revenu agricole de l'île (50 % de la production en euros). En 2011, cette île compte le plus grand nombre d'ovins, 3,4 millions, soit 43 % des ovins de l'Italie.

Aux Baléares, l'élevage de bovins pour le lait est la première activité économique agricole, suivie de celle des cultures générales. L'élevage d'ovins et de caprins n'arrive qu'en 3^e position.

En Corse, une exploitation sur deux tournée vers l'élevage

En Corse, contrairement aux quatre autres îles, c'est l'élevage qui concentre le plus grand nombre d'exploitations. En effet, La moitié des exploitations font de l'élevage d'ovins et de caprins ou de bovins essentiellement pour la viande : 24 % des exploitations détiennent au moins un ovin ou caprin, et 24 % un bovin. La Corse compte ainsi 680 exploitations d'élevage de bovins. En moyenne française, 12 % des exploitations sont tournées vers l'élevage de bovins, soit deux fois moins qu'en Corse. La production bovine corse est composée essentiellement de veaux (les « vitelli »), élevés plutôt en plaine, abattus avant 8 mois et de jeunes bovins (les « manzi ») élevés

L'élevage d'ovins et de caprins : 1^{ère} activité économique de Sardaigne

Orientation technico-économique en production standard (PBS) en 2010

Otex	Baléares	Corse	Sardaigne	Sicile	Crète
Ensemble (milliers d'euros)	242,9	179,6	2 118,9	4 334,7	670,7
dont (en %) :					
Céréales et oléoprotéagineux	2,1	0,2	0,8	2,9	ε
Cultures générales	16,2	2,0	12,6	9,7	2,4
Fleurs et horticulture diverse	8,4	5,1	4,8	16,5	25,0
Viticulture	0,5	37,8	7,5	22,3	1,9
Fruits et autres cultures permanentes	6,9	21,0	1,8	22,6	41,2
Bovins lait	17,1	-	3,6	2,0	0,0
Bovins viande	3,1	10,8	6,3	5,5	0,1
Ovins et caprins et autres herbivores	15,0	15,6	50,2	7,1	12,9

- : résultat nul

ε : résultat très faible

Source : Eurostat.

plutôt en montagne, de façon extensive, abattus plus tardivement, vers 10-15 mois quand ils ont atteint une conformation satisfaisante.

En Corse, l'arboriculture ne constitue que la 3^e activité agricole avec 21 % des exploitations. La moitié d'entre elles sont des exploitations fruitières et agrumicoles et un grand nombre sont des exploitations d'oliviers. Sur le plan économique, l'arboriculture se place au deuxième rang des activités agricoles corses.

Le vin : 1^{ère} activité économique agricole de la Corse

La viticulture est la première activité économique de la Corse (38 % de la production en euros) alors qu'elle ne compte que 8 % d'exploitations spécialisées en viticulture. En effet, plus des trois quarts d'entre elles sont spécialisées dans le vin typé et de qualité (AOC/AOP et IGP).

La viticulture est également importante dans

les îles italiennes. En Sicile, elle est la deuxième activité agricole en termes de potentiel économique. En Sardaigne, elle occupe le 3^e rang. Contrairement à la Corse, la plupart des exploitations viticoles des îles italiennes produisent du vin sans indication géographique : 85 % en Sicile et 79 % en Sardaigne.

Si la viticulture est la première activité agricole en Corse, celle-ci ne représente que 5 % de la SAU. C'est peu comparé à la Sicile où la superficie viticole regroupe 11 % de la surface agricole utile. Ces dix dernières années, cette superficie a diminué de 9 % en Corse. Cette baisse avait été entamée depuis plus de trente ans. Dès 1976, des campagnes d'arrachage ont réduit le vignoble et 90 % du vignoble restant a été restructuré avec des cépages améliorateurs et des variétés locales permettant l'élaboration de vins typés et de qualité. En revanche, depuis dix ans, les superficies viticoles progressent dans les îles italiennes et les Baléares. ■

Le fermage très présent en Corse comme en moyenne française

Il existe trois types de relation, ou mode de faire-valoir, entre une terre agricole et son exploitant : le faire-valoir direct quand le propriétaire exploite lui-même ses terres ; le fermage quand l'exploitant prend la terre en location en échange d'un loyer ; et le métayage lorsque le loyer correspond à un pourcentage de la production.

Avec plus de 117 milles hectares, les terres en fermages représentent 65 % de la superficie agricole utilisée (SAU) totale corse. Ce mode de faire-valoir réunit près de la moitié des exploitations (46 %). La Corse est ainsi la seule île où ce mode de faire-valoir est encore très présent, comme dans les autres régions de France. En moyenne, les terres en fermages représentent 75 % de la superficie agricole utilisée française. Dans les autres îles, c'est le faire-valoir direct qui domine. Le métayage est accessoire dans les îles, sauf aux Baléares où il représente 18 % de la SAU et 11 % des exploitations.

Définitions

Surface agricole utilisée (SAU) des exploitations : notion normalisée dans la statistique agricole européenne qui comprend l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. Sont donc exclus les sols des bâtiments et cours, les landes non productives et les friches, les peupleraies en plein, les taillis, bois et forêts ainsi que les territoires non agricoles. La SAU comprend les grandes cultures, les superficies toujours en herbe, les légumes frais, les fleurs, les cultures permanentes (vignes, vergers...), les jachères, les jardins et vergers familiaux.

Surfaces toujours en herbe des exploitations : surfaces ensemencées destinées à la production de plantes fourragères vivaces permettant l'entretien des animaux, telles les landes et parcours.

Terres labourables / terres arables : Les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, ainsi que les jachères. Par convention, dans les enquêtes du SSP, les terres arables comprennent aussi les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

Chef d'exploitation : personne qui assure la gestion quotidienne de l'exploitation. Chaque exploitation a un seul chef ; les coexploitants ne sont pas comptés parmi les chefs d'exploitation.

UTA : unité de travail annuel, équivaut à la quantité de travail agricole fournie par un actif occupé à plein temps pendant une année.

Exploitation agricole : unité économique à gestion unique qui se définit par des produits agricoles et une certaine dimension. Elle doit avoir au moins 1 hectare de SAU, ou au moins 20 ares de cultures spécialisées, ou une activité suffisante de production, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume.

Otex : l'orientation technico-économique d'une exploitation est déterminée selon l'importance économique relative de chacune de ses productions.

Production brute standard (PBS) : décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de cultures et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation par hectare ou par tête d'animaux. Pour faciliter l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique (Otex) selon sa production principale.

AOC/AOP : l'Appellation d'origine Contrôlée (AOC) est une certification officielle française attribuée à un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. L'appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC.

IGP : Indication géographique protégée.

Sources

Eurostat : les données agricoles françaises transmises à Eurostat sont issues d'Agreste, Recensement agricole 2010, Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Publication : « Agreste GraphAgri Régions 2014 ».